



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des
Territoires et de la Mer

Pau, le

12 AVR. 2013

Service Aménagements
Urbanisme et Risques

Prévention des Risques Naturels
et Technologiques

Nos réf. : OV/2013/138

Affaire suivie par : Olivier VALFORT

Tél. 05 59 80 87 82 – Fax : 05 59 80 86 05

Courriel : ddtm-saur@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le maire,

Par sa décision du 18 décembre 2003, le tribunal administratif de Pau a donné satisfaction à monsieur et madame PASBECQ et a annulé l'arrêté du 11 septembre 2001 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de votre commune en tant qu'il classait en jaune la partie médiane de la parcelle AD n°130.

Ce jugement a été confirmé par arrêt de la cours administrative d'appel de Bordeaux en date du 23 avril 2007.

Le 06 juillet 2005, le directeur départemental de l'équipement a adressé un courrier à monsieur et madame PASBECQ, leur signifiant la prise en compte de ce jugement.

Toutefois, il apparaît que ces éléments n'ont toujours pas été pris en compte et intégrés dans le dossier de PPRI.

Aussi, afin de régulariser cette affaire et d'être en accord avec les décisions de justice, je vous prie de bien vouloir annexer au PPRI de votre commune les documents ci-joints.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoist DELAGE

Monsieur André CASTRO
Maire de Gelos
49, rue Eugène-Daure
64 110 GELOS

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30

Tél. : 05 59 80 86 00 – fax : 05 59 80 86 07

Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 - 64032 Pau cedex

Bus : lignes P20, T2

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>

Dossier communal + chrono

PREFECTURE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE GELOS

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

CARTE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1/ 5 000

ANNEXE 5

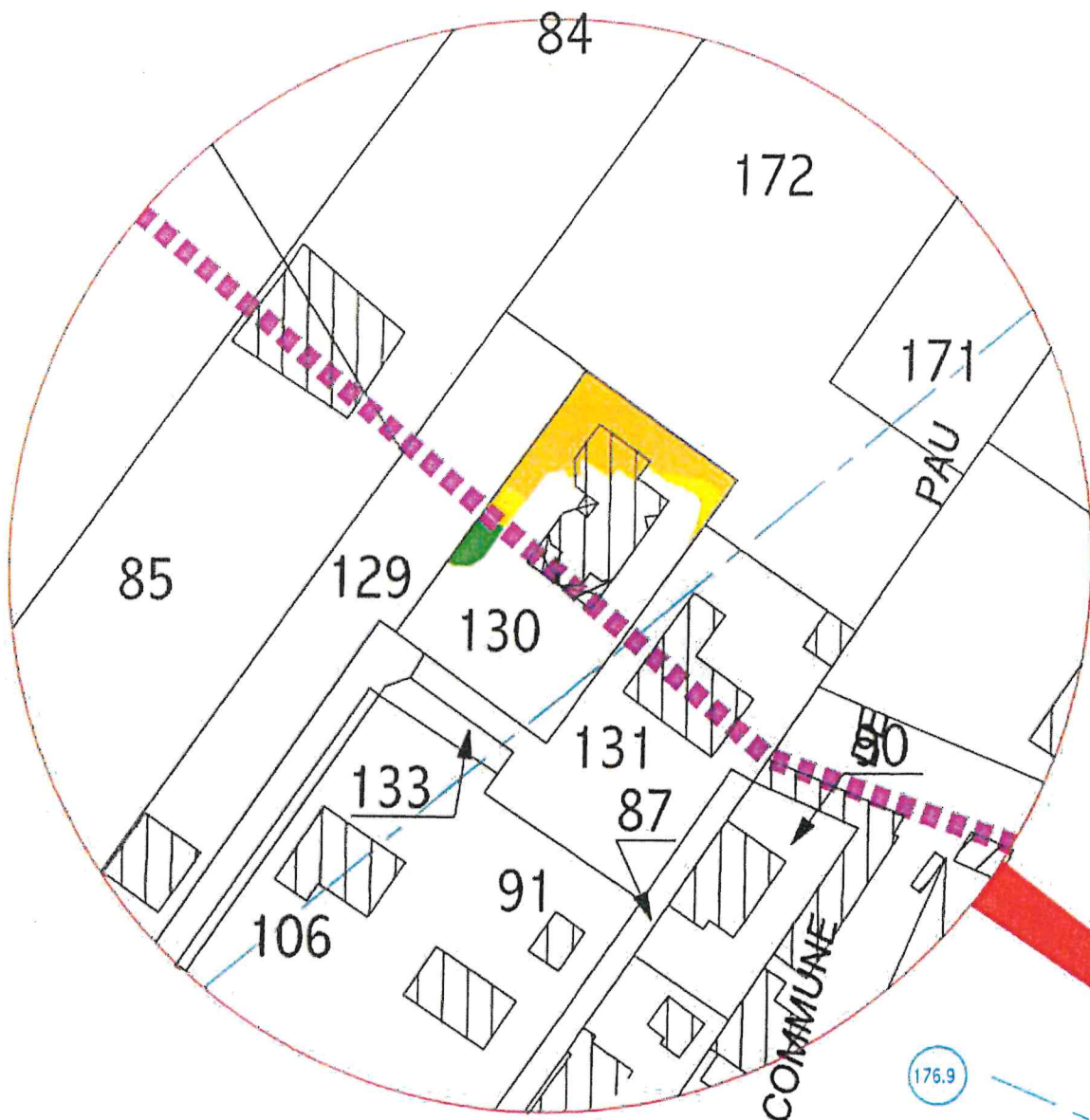


Direction
Départementale
de l'Équipement

Pyrénées Atlantiques

Service
Aménagement
Urbanisme
Environnement

***NOUVELLE INSTRUCTION
PROPRIETE PASBECQ Parcelle n° 130 Section D***



extrait au 1/1000

